

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

4^{ème} RALLYE DU PIÉMONT OLORONNAIS
MODERNE & VHC

NOUVELLE FORMULE SUR 2 JOURS

2024

SAMEDI 15 JUIN

DIMANCHE 16 JUIN

DÉPART ET ARRIVÉE **PLACE DE LA MAIRIE DE LEDEUJX**
Épreuve comptant pour la Coupe de France des Rallyes

1 SPÉCIALE «LUCQ-DE-BÉARN» 10 KM PARCOURUE 4 FOIS
1 FOIS LE SAMEDI SOIR ET 3 FOIS LE DIMANCHE

www.rallyedupiémontoloronais.com

REGLEMENT PARTICULIER VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.



COUPE DE FRANCE DES RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution des règlements : Lundi 15 avril 2024

Ouverture des engagements : Lundi 15 avril 2024

Clôture des engagements : Lundi 03 juin 2024 (cachet de La Poste faisant foi)

Distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 09 juin à 09h00 et Samedi 15 juin 2024 à 08h00 à l'Epicierie/Bar "Le Panier de Nati", à côté de la Mairie de Ledeux

Dates et heures reconnaissances : Dimanche 09 juin de 09h00 à 18h00 et Samedi 15 juin 2024 de 09h00 à 16h00

Vérifications administratives : Samedi 15 juin 2024 de 13h30 à 16h30 Salle du Conseil Municipal au rez-de-chaussée de la Mairie de Ledeux

Vérifications techniques : Samedi 15 juin 2024 de 13h45 à 16h45 Boulodrome devant la Salle des Fêtes de Ledeux

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 15 juin 2024 à 13h45 Boulodrome devant la Salle des Fêtes de Ledeux

1ère réunion des Commissaires sportifs : Samedi 15 juin 2024 à 15h30 Salle de Réunion au 1^{er} étage de la Mairie de Ledeux

Publication des équipages admis au départ : Samedi 15 juin 2024 à 17h45 Mairie de Ledeux

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 15 juin 2024 à 17h45 Mairie de Ledeux

Départ 1ère voiture : Samedi 15 juin 2024 à 18h00 Boulodrome devant la Salle des Fêtes de Ledeux

Arrivée 1ère voiture : Dimanche 16 juin 2024 à 15h19 Boulodrome devant la Salle des Fêtes de Ledeux

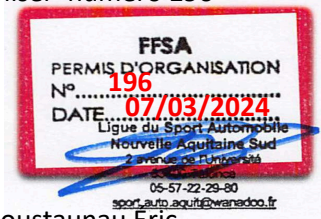
Vérifications finales : Dimanche 16 juin 2024 Garage HEL Automobiles 71 Av d'Espagne 64400 Bidos
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : Dimanche 16 juin 2024 Mairie de Ledeux et sur le site FFSA, 30min après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : Dimanche 16 juin 2024 Boulodrome devant la Salle des Fêtes de Ledeux, à la sortie du parc fermé, 30min après la publication des résultats.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Adour Pays Basque organise le Samedi 15 juin et le Dimanche 16 juin 2024 le 4^{ème} Rallye Régional Asphalte VHC du Piémont Oloronais en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le **07/03/2024** sous le numéro **17** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **196**



Comité d'Organisation

Co-Présidents : Paillé-Barrère Fernand et Lansalot Joan / Vice-président : Loustaunau Eric

Membres : Biscay Patrick, Cazaurang Gérard, Haget ThomasLardieg Roland, Lartigue Louis, Palas Simon
Secrétariat du Rallye, Adresse : 14 Rue Jacques Prévert, 64400 Oloron-Ste-Marie

Téléphone : 06 82 63 61 11 / 06 42 39 40 66

E-mail : ecuriedupiemont@outlook.fr

Organisateur technique

Nom : Ecurie du Piémont

Adresse : 14 Rue Jacques Prévert, 64400 Oloron-Ste-Marie

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Directeur de Course Général
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES
Directeur d'Epreuve Spéciale

Commissaire Technique responsable
Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef
Chronométrateurs

Chargés des relations avec les concurrents

Classement

M. PERROT José.....Licence n° _____
Mme FOURCADE Annie.....Licence n° 15323.....
M. ERRERA Flavien.....Licence n° _____
M. TRONCAL Guy.....Licence n° 1056.....
Mme PERROT Elizabeth.....Licence n° _____
M. ESCLOUPE Yves.....Licence n° 76046.....
M. MELIANDE Maurice.....Licence n° 157142...
M. LARQUEY SergeLicence n° 8454.....
M. GAUTHIER Eric.....Licence n° 196863..
M. BATARD Patrick.....Licence n° 146650..
M. JAYAIS Pascal.....Licence n° _____
Mme ZONTA Christiane.....Licence n° 45048.....
. M. CARJUZZA Pierre.....Licence n° _____
M. Licence n° _____
M. FOURCADE Jean-François.....Licence n° 8460.....
M. Licence n° _____
Mme BOUGEOIS Monique.....Licence n° _____
M. DUCROCQ Frédéric.....Licence n° _____

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Piémont Oloronais compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes VHC 2024 (Coefficient 1)
- le Championnat de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2024
- le Challenge des Commissaires (Nouvelle Aquitaine Sud)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye Régional Asphalté VHC du Piémont Oloronais doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avec les photocopies des permis et licences pilote et copilote, avant le Lundi 03 juin 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi) à :

Ecurie du Piémont
14 Rue Jacques Prévert
64400 Oloron-Sainte-Marie
ecuriedupiemont@outlook.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **70 voitures** maximum pour l'ensemble Modernes + VHC.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Parc de la Chênaie (dit aussi "Les Houssats") et le long de la rue des Houssats.

Un seul véhicule d'assistance par équipage est autorisé et sera identifié.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Piémont Oloronais représente un parcours de **109.2** km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40.0** km.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1/2/3/4 "Lucq-de-Béarn" (10.0 km)**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **trois (3)**.

Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 09 juin de 09h00 à 18h00 et le Samedi 15 juin 2024 de 08h00 à 15h00.

Le road-book sera disponible le Dimanche 09 juin à 09h00 et le Samedi 15 juin 2024 à 08h00 à l'Épicerie/Bar "Le Panier de Nati, à côté de la Mairie de Ledeuix.

Un autocollant obligatoire avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare-brise, sera distribué en même temps que le road-book.

A noter qu'au niveau des zones résidentielles, **la vitesse sera strictement limitée à 30 km/h.**

Des contrôles radar pourront être effectués et en cas d'infraction seront sanctionnés, conformément au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La remise des Coupes et Trophées se déroulera le dimanche 16 juin 2024 au boudrome devant la Salle des Fêtes de Ledeuix, à la sortie du parc fermé, 30min après la publication des résultats.